



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

### QUARANTIÈME SESSION

**Budapest (Hongrie), 27-28 septembre 2017**

**Accord de Paris entre les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: en quoi les engagements au titre des contributions prévues déterminées au niveau national/contributions déterminées au niveau national concernent-ils les maladies animales transfrontalières et quelle incidence ont-ils sur le financement des activités relatives au climat?**

### I. Introduction

1. En Europe et en Asie centrale, le changement climatique fait peser une lourde menace sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les températures moyennes enregistrées dans la région ont déjà augmenté de 0,5 °C à 1,6 °C depuis le début des années 1990 (FAO, 2016 a), et une augmentation globale de 1,6°C à 2,6°C et une réduction des précipitations sont attendues d'ici à 2050 (Banque mondiale, 2009). Ces changements climatiques et la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, notamment les sécheresses et les inondations, ont déjà des incidences négatives sur la productivité et la durabilité des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie. Le changement climatique aura aussi des effets sur la répartition et la fréquence des maladies animales transfrontalières<sup>1</sup>. Cette situation est susceptible d'avoir des conséquences majeures sur la santé publique et la santé animale, la productivité et la sécurité alimentaire ainsi que sur les moyens d'existence, notamment des petits exploitants agricoles.

<sup>1</sup> Voir aussi les documents suivants: ECA/40/17/3 (*Effets du changement climatique sur les maladies animales, les échanges commerciaux et la sécurité alimentaire dans la région Europe et Asie centrale*), ECA/40/17/4 (*Résistance aux antimicrobiens: perte d'un moyen de défense crucial face au nouvel enjeu?*) et ECA/40/17/5 (*Suivi de la présence des maladies, réaction stratégique aux maladies animales transfrontalières et prise de décision en connaissance de cause*).

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mu356

2. La présente note d'information fait un point préliminaire sur les engagements que les États membres de la région Europe et Asie ont pris dans l'Accord de Paris entre les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au titre de leurs contributions (prévues) déterminées au niveau national (ci-après C(P)DN), et sur le lien avec les systèmes de production animale, notamment du point de vue des maladies animales transfrontalières. Le document traite également des nouveaux mécanismes de financement des activités relatives au climat, en particulier le Fonds vert pour le climat, et des possibilités qui s'offrent dans le secteur de l'élevage s'agissant de s'attaquer aux futurs défis posés par le changement climatique.

## II. Situation des engagements pris au titre des contributions (prévues) déterminées au niveau national et liens avec les maladies animales transfrontalières en Europe et en Asie centrale

### *Situation des engagements pris par les États membres de la région Europe et Asie centrale au titre des C(P)DN*

3. Fin août 2017, 155 des 197 parties avaient déjà communiqué leurs CDN au Secrétariat de la CCNUCC. Dans la région Europe et Asie centrale, 39 pays avaient ratifié l'Accord de Paris, notamment l'Union européenne et ses 28 États membres (**UE-28**). Le détail de la situation de l'Accord de Paris dans la région Europe et Asie centrale est résumé dans le tableau 1.

**Tableau 1. Situation de l'Accord de Paris dans la région Europe et Asie centrale**

Ratification		
Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine		
Approbation	Acceptation	En attente
Danemark, Géorgie	Bélarus, Islande, Pays-Bas	ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République tchèque, Saint-Marin, Suisse, Turquie

Source: CPDN/CDN communiquées à la CCNUCC.

### *Objectifs relatifs à l'adaptation dans les C(P)DN des pays de la région Europe et Asie centrale*

4. La FAO a analysé la façon dont les secteurs agricoles étaient pris en compte dans les C(P)DN présentées en application de l'Accord de Paris entre les parties à la CCNUCC (FAO, 2016b) et a recensé les domaines d'appui prioritaires préliminaires (FAO, 2016c). L'analyse a fait apparaître que les secteurs agricoles (production végétale, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) tiennent une place prépondérante dans les objectifs nationaux relatifs à l'atténuation et à l'adaptation. En effet, sur les 190 pays qui ont communiqué des C(P)DN, 127 ont intégré l'agriculture dans leurs objectifs relatifs à l'adaptation (FAO, 2016). Des analyses régionales et nationales plus détaillées et spécifiques sont actuellement en cours, notamment l'évaluation des mesures potentielles d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. S'agissant de la région Europe et Asie centrale, cette analyse approfondie doit être achevée d'ici à la mi-2018.

5. Selon l'analyse préliminaire déjà réalisée, 9 pays et l'UE-28 ne communiquent pas d'informations détaillées sur les mesures d'adaptation dans leurs C(P)DN, mais 16 pays indiquent qu'ils s'emploient à élaborer des plans et à fixer des objectifs en matière d'adaptation, en élargissant les stratégies nationales relatives au changement climatique qui existent déjà et/ou en établissant de nouvelles, et 12 de ces pays mentionnent spécifiquement les secteurs agricoles comme prioritaires dans leurs objectifs relatifs à l'adaptation<sup>2</sup>.

6. Les objectifs indiqués sont de nature variée, ainsi, la Géorgie prévoit la conduite de recherches et l'élaboration de plans d'intervention d'urgence dans le secteur agricole pour faire face aux sécheresses et aux inondations, ainsi que l'introduction de techniques novatrices de gestion de l'irrigation et d'application de l'eau. L'Ouzbékistan améliorera la résilience de l'agriculture face au changement climatique en recourant à la diversification des systèmes de production végétale alimentaire et à la conservation des ressources génétiques et des espèces végétales autochtones, notamment avec le développement des biotechnologies.

7. Pour leur part, le Kirghizistan et la Serbie ont mis en avant le fait que, compte tenu de leur importance économique et sociale, leurs secteurs agricoles devaient faire l'objet de mesures d'adaptation car ils étaient vulnérables face au changement climatique. L'Ukraine et la Turquie ne précisent pas de domaines prioritaires dans leurs C(P)DN, cependant, elles indiquent que les politiques et les mesures relatives à l'adaptation seront mises en œuvre dans tous les secteurs pertinents, notamment les secteurs agricoles.

8. Dans la région Europe et Asie centrale, la République de Moldova est le seul pays qui indique qu'il faut mettre en place des mesures d'adaptation dans le secteur de l'élevage. Elle décrit des interventions telles que l'introduction de races animales résilientes et l'adoption de nouveaux régimes alimentaires à des fins d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment les températures extrêmes. Les interventions relatives à l'élevage ne sont pas spécifiquement citées dans les autres C(P)DN, cependant, il convient de noter que ces interventions joueront probablement un rôle important dans les autres pays aussi.

#### ***Objectifs relatifs à l'atténuation dans les C(P)DN des pays de la région Europe et Asie centrale***

9. Dans la région relevant du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) de la FAO, plus de 90 pour cent des pays (soit 49 des 53 pays membres) définissent des objectifs d'émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue. Parmi eux, 42 pays, notamment l'UE-28 et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), adaptent l'objectif relatif aux «émissions par rapport à une année de référence» avec, en général, 1990 comme année de référence, à l'exception de cinq pays en transition<sup>3</sup>.

10. En outre, sept autres pays fixent comme objectif de réduction des niveaux en-deçà de celui qui correspond au «maintien du statu quo». Cependant, certains de ces pays, par exemple le Kirghizistan et la Bosnie-Herzégovine, ont indiqué qu'ils ne pourraient atteindre leurs objectifs qu'à condition de bénéficier d'un appui financier international. En revanche, quatre pays ont établi leur C(P)DN sous la forme d'objectifs d'intensité<sup>4</sup>, c'est-à-dire, la réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB et/ou par habitant. Par exemple, l'Arménie s'efforcera, sous réserve de la mise à disposition d'une aide financière par la communauté internationale, de parvenir à un écosystème sans émission de gaz à effet de serre («neutre en émission») d'ici à 2050 (ce qui correspond à une quantité annuelle de 2,07 tonnes/par habitant). La République de Moldova, parmi d'autres pays, s'est fixé l'objectif

---

<sup>2</sup> Arménie, Bélarus, Géorgie, Kirghizistan, Norvège, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan.

<sup>3</sup> Les pays suivants emploient une autre année de référence que 1990: la Bulgarie et la Pologne (1988), la Hongrie (moyenne relative à la période 1985-1987), la Roumanie (1989) et la Slovénie (1986).

<sup>4</sup> On peut également observer l'établissement d'objectifs d'intensité dans les pays émergents d'Asie.

ambitieux de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 64 à 67 pour cent d'ici à 2030 (voir une synthèse des engagements pris en matière d'atténuation dans le tableau 2).

**Tableau 2. Pays d'Europe et d'Asie centrale répartis selon les cinq types d'objectifs d'atténuation**

Émissions par rapport à une année de référence	Réduction par rapport au «maintien du statu quo»	
Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Monaco, Monténégro, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Tadjikistan, Ukraine, Union européenne des 28, Association européenne de libre-échange (AELE)	Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizistan, Turquie	
Intensité	Trajectoire/Pic	Niveau fixé
Arménie, Israël, Ouzbékistan, Turkménistan	Sans objet	Sans objet

*Nota bene: **Émissions par rapport à une année de référence:** objectif de réduction des émissions en valeur absolue, exprimé sous la forme d'une réduction des émissions en dessous du niveau observé pendant une année de référence donnée. **Réduction par rapport au «maintien du statu quo»:** il s'agit de la réduction des émissions en dessous du niveau de «maintien du statu quo» ou par rapport à un scénario relatif aux objectifs d'atténuation à l'échelle du pays. On l'appelle également objectif de scénario de référence. **Objectif d'intensité:** cet objectif se réfère à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de produit intérieur brut (PIB) ou par habitant, par rapport à une année de référence ou à une valeur absolue d'émissions par habitant, d'ici à 2025 ou 2030. **Trajectoire/pic:** cet objectif indique l'année au cours de laquelle les émissions du pays considéré devraient atteindre leur pic, ou les délais à respecter en la matière. (CCNUCC 2015 et Levin et al., 2015). **Niveau fixé:** cet objectif n'est pas lié à une année de référence, mais établit une limite maximale globale des émissions en valeur absolue (par exemple, la neutralité carbone).*

*Source: CPDN/CDN communiquées à la CCNUCC.*

11. Le secteur de l'agriculture est l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, en particulier le secteur de l'élevage qui est à l'origine de 14,5 pour cent de toutes les émissions liées aux activités humaines (FAO, 2013). Sur les 190 pays qui ont présenté leurs C(P)DN, 148 accordent une place à l'agriculture (production végétale et animale) dans leurs contributions aux efforts d'atténuation (FAO, 2016). Dans la région Europe et Asie centrale, 19 pays et l'UE-28 ont fixé des objectifs ayant trait à ce secteur mais les sous-secteurs visés diffèrent d'un pays à l'autre et les aspects concernés varient, par exemple, de la modification des pratiques d'alimentation ou de gestion des effluents d'élevage à l'amélioration de la gestion des engrais azotés. Le tableau 3 présente une synthèse des engagements des pays d'Europe et d'Asie centrale relatifs à l'atténuation, par secteur concerné.

**Tableau 3. Secteurs ciblés dans les C(P)DN relatives à l'atténuation communiquées par les pays de la région Europe et Asie centrale**

Région	Pays	Énergie	Processus industriels et utilisation des produits	Agriculture	Déchets	Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)
Caucase	Arménie	x	x		x	x
	Azerbaïdjan	x		x	x	x
	Géorgie	x	x	x	x	
Asie centrale	Kazakhstan	x		x	x	x
	Ouzbékistan*	-	-	-	-	-
	Kirghizstan	x	x	x	x	x
	Tadjikistan	x	x	x		x
	Turkménistan	x	x	x	x	
Pays européens de la Communauté des États indépendants (CEI)	Bélarus	x	x	x	x	
	Fédération de Russie	x	x	x	x	x
	République de Moldova	x	x	x	x	x
	Ukraine	x	x	x	x	x
Europe du Sud-Est	Albanie	x	x			
	Bosnie-Herzégovine	x	x	x	x	x
	Ex-République yougoslave de Macédoine	x				
	Monténégro	x	x	x	x	
	Serbie	-	-	-	-	-
	Turquie	x	x	x	x	x
Union européenne (des 28)	Union européenne (des 28)	x	x	x	x	x
	Islande	x	x	x	x	x

Association européenne de libre-échange (AELE)	Norvège	x	x	x	x	x
	Suisse	x	x	x	x	x
-	Andorre	x			x	
-	Israël	x	x	x	x	
-	Monaco	x	x	x	x	x
-	Saint-Marin	x	x	x	x	x

*Nota bene: \* Dans les CPDN, l'Ouzbékistan ne mentionne pas précisément les secteurs ciblés mais insiste sur l'efficacité énergétique. \*\* La Serbie a donné des indications sur les secteurs ciblés en se fondant sur les lignes directrices 2006 de la CIPV et sur le supplément 2013 aux lignes directrices 2006 établi au titre du Protocole de Kyoto.*

*Source: CPDN/CDN communiquées à la CCNUCC.*

12. Il convient de noter que de nombreuses C(P)DN sont de nature trop générale pour mentionner précisément les interventions à mener dans les sous-secteurs agricoles. Cependant, dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique et les dialogues conduits avec la FAO, l'élevage a souvent été cité comme un secteur important qui doit faire l'objet à la fois d'interventions d'adaptation et d'interventions d'atténuation, ce qui englobera les maladies animales transfrontalières surtout dans le contexte de scénarios de changement climatique<sup>5</sup>.

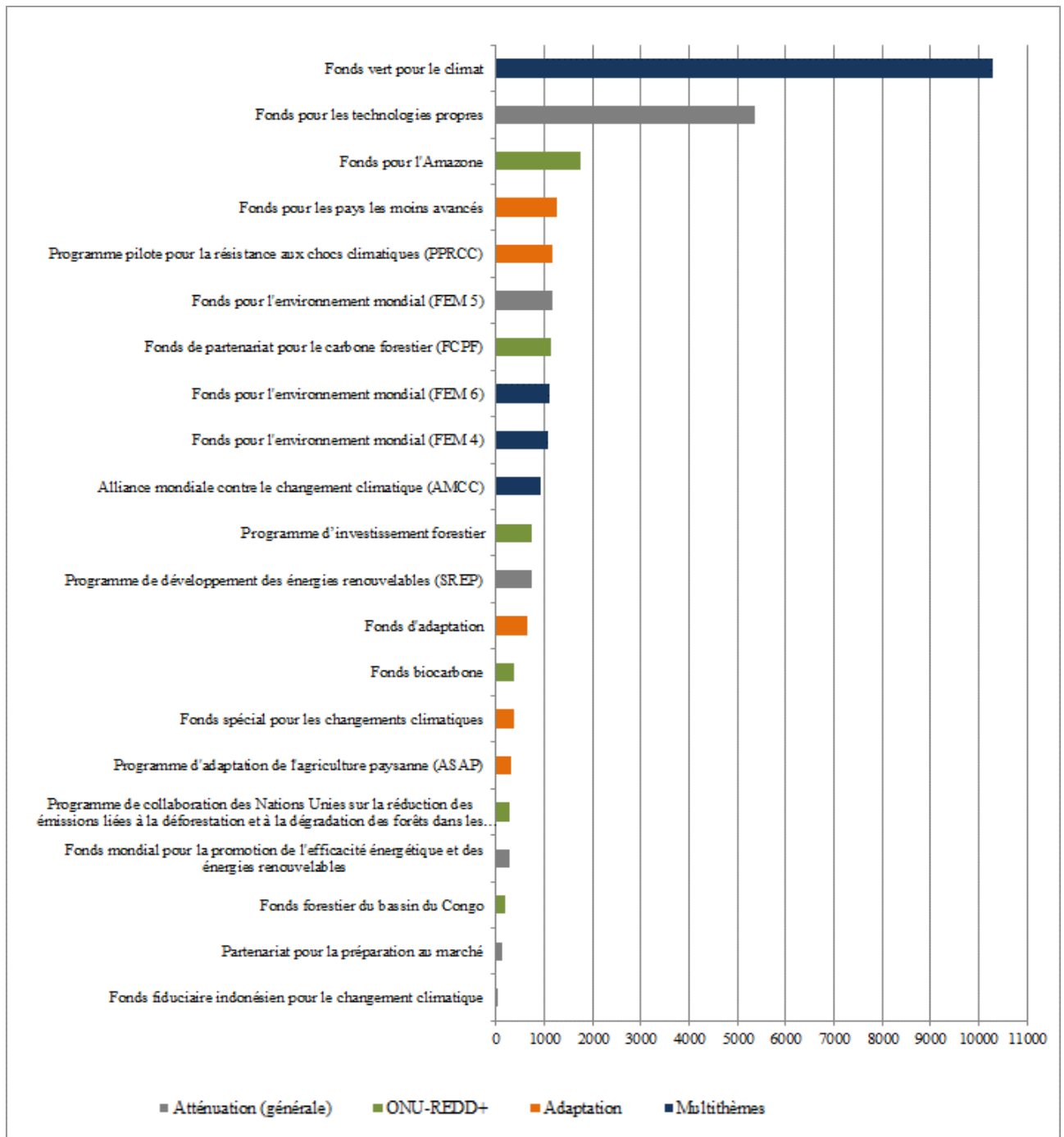
### III. Mécanisme du Fonds vert pour le climat à l'appui de la concrétisation des CDN

13. Comme l'indique le graphique 1, un certain nombre de mécanismes de financement des activités climatiques ont fonctionné dans le passé et fonctionnent aujourd'hui pour appuyer les diverses interventions visant l'adaptation et l'atténuation, mais le Fonds vert pour le climat qui a été créé relativement récemment constitue à l'heure actuelle le plus important fonds de ce type. Il a été créé sous l'égide de la CCNUCC pour aider les pays en développement parties à remplir les engagements relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, pris au titre de leurs C(P)DN. Les investissements du fonds doivent être alloués à égalité à l'atténuation et à l'adaptation, avec au moins 50 pour cent des financements des activités d'adaptation destinés aux pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les États africains<sup>6</sup>. Le tableau 4 montre les huit domaines de résultats liés à l'atténuation et à l'adaptation, dans lesquels les investissements devraient avoir des incidences stratégiques en termes de réduction des émissions et d'amélioration de la résilience<sup>7</sup>. Le portefeuille du Fonds vert pour le climat se compose aujourd'hui de 43 projets et programmes représentant un montant de 2,2 milliards d'USD financés par le fonds et, avec les cofinancements, une valeur totale de 7,3 milliards d'USD. La plupart des projets sont nationaux ou concernent deux pays, et quatre projets sont conçus pour de multiple pays. En mai 2017, un tiers des projets du Fonds vert pour le climat approuvés avaient trait aux secteurs agricoles.

<sup>5</sup> Voir aussi les documents suivants: ECA/40/17/3, ECA/40/17/4 et ECA/40/17/5.

<sup>6</sup> <http://www.greenclimate.fund/-/gcf-paradigm-shift-revisited>.

**Graphique 1. Mécanismes de financement des activités climatiques sur le terrain (en millions d'USD, montants annoncés)**



Source: Climate Fund Update, The latest information on climate funds. Voir [www.climatefundupdate.org/data](http://www.climatefundupdate.org/data)

**Tableau 4. Domaines de financement des activités d'atténuation et d'adaptation au titre du Fonds vert pour le climat**

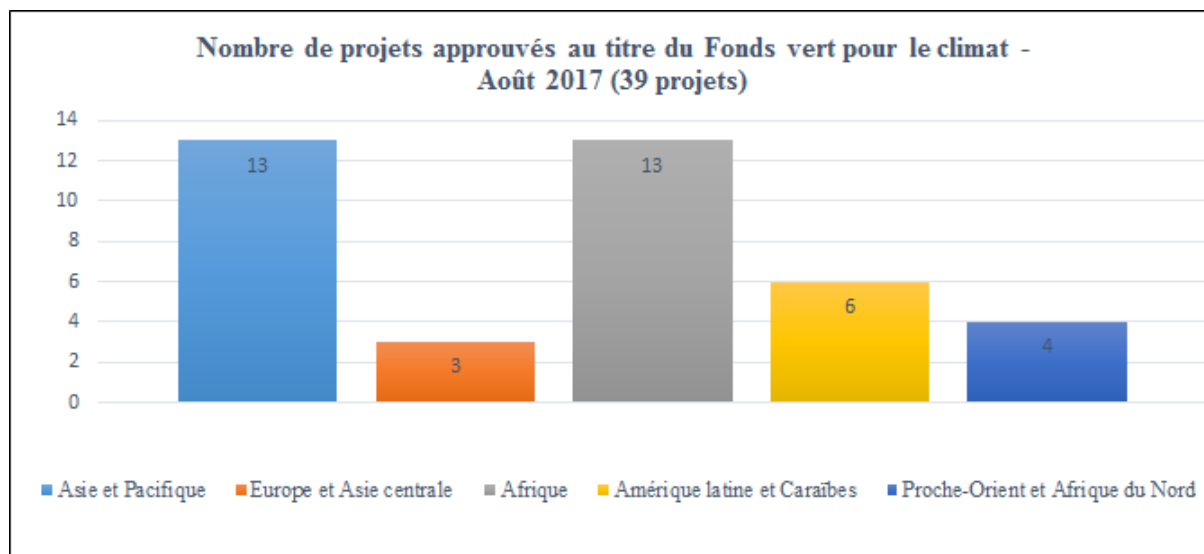
Atténuation	Adaptation
<p><i>Réduction des émissions:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accès à l'énergie et génération d'énergie</b> (Par exemple, énergie solaire, éolienne, géothermique, etc. sur le réseau, sur micro-réseau ou hors réseau)</li> <li>• <b>Transport à faibles émissions</b> (Par exemple, train à grande vitesse, système d'autobus rapides, etc.)</li> <li>• <b>Bâtiments, villes, industrie et matériel</b> (Par exemple, bâtiments à faible consommation énergétique nouveaux et modernisés a posteriori, matériel à faible consommation énergétique dans les entreprises et dans les filières d'approvisionnement, etc.)</li> <li>• <b>Foresterie et utilisation des terres</b> (Par exemple, conservation et gestion des forêts, agroforesterie, irrigation agricole, traitement et gestion de l'eau, etc.)</li> </ul>	<p><i>Amélioration de la résilience:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes et communautés les plus vulnérables</b> (Par exemple, atténuation des risques opérationnels associés au changement climatique – diversification des sources d'approvisionnement et gestion des filières d'approvisionnement, réinstallation des fabriques et des entrepôts, etc.)</li> <li>• <b>Santé et bien-être, sécurité alimentaire et sécurité de l'approvisionnement en eau</b> (Par exemple, cultures résilientes face au changement climatique, systèmes d'irrigation efficaces, etc.)</li> <li>• <b>Infrastructures et environnement bâti</b> (Par exemple, digues maritimes, réseaux routiers résilients, etc.)</li> <li>• <b>Écosystèmes et services écosystémiques</b> (Par exemple, conservation et gestion des écosystèmes, écotourisme, etc.)</li> </ul>

*Source: tableau élaboré par la FAO, sur la base du modèle de note conceptuelle établi par le Fonds vert pour le climat ([www.greenclimate.fund/how-we-work/funding-projects/fine-print](http://www.greenclimate.fund/how-we-work/funding-projects/fine-print)).*

14. Comme le montre l'analyse ci-dessus, de nombreux pays d'Europe et d'Asie centrale ont pris des engagements et ont défini des interventions d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche au titre de leurs C(P)DN. Un certain nombre de domaines de financement au titre du Fonds vert pour le climat intéressent l'adaptation et l'atténuation. Pour l'heure, le pourcentage de projets déjà approuvés dans la région Europe et Asie centrale est faible (voir le graphique 2). Le Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat ayant insisté sur le respect de l'équilibre géographique et ayant le souci de répartir les financements d'une manière raisonnable et juste entre un grand nombre de pays<sup>8</sup>, la région Europe et Asie centrale est donc aujourd'hui prioritaire, compte tenu du petit nombre de projets financés jusqu'ici. À l'heure actuelle (juillet 2017), aucun projet concernant spécifiquement l'élevage (ou, d'ailleurs, la pêche) n'a été approuvé par le Fonds vert pour le climat, de sorte que les propositions relatives à ces thèmes pourraient être bien accueillies (sous réserve de satisfaire aux critères d'investissement établis par le Fonds vert pour le climat et d'être approuvées par les autorités nationales désignées). À cet égard, il est peut-être possible d'élaborer des propositions nationales, voire même régionales, ayant trait aux mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique dans le secteur de l'élevage et, le cas échéant, d'intégrer la question des maladies animales transfrontalières récemment apparues du fait du changement climatique.

<sup>8</sup> [https://www.greenclimate.fund/documents/20182/239759/3.4\\_Allocation\\_of\\_Fund\\_Resources.pdf/e717fcd0-3f85-4a5d-81aa-9199c5df4c3d](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/239759/3.4_Allocation_of_Fund_Resources.pdf/e717fcd0-3f85-4a5d-81aa-9199c5df4c3d)



**Graphique 2. Ventilation des projets approuvés au titre du Fonds vert pour le climat**

Source: graphique élaboré par la FAO, sur la base du site web du Fonds vert pour le climat ([www.greenclimate.fund/home](http://www.greenclimate.fund/home)).

#### IV. Mécanismes d'appui mis en place par la FAO à l'intention des États membres

15. La FAO peut se prévaloir de plus de six décennies d'expérience concernant les questions climatiques (FAO, 2011). La stratégie de la FAO relative au changement climatique récemment lancée reconduit l'appui que la FAO apporte à ses États membres pour les aider à prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique (FAO, 2017). La stratégie vise trois résultantes: i) Renforcer les capacités des États membres dans le domaine du changement climatique grâce au rôle de premier plan joué par la FAO en tant que source de connaissances et d'experts techniques; ii) Améliorer l'intégration de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le programme d'action international concernant le changement climatique, grâce à un rôle plus actif de la FAO; iii) Renforcer la coordination et améliorer l'exécution des activités de la FAO ayant trait au changement climatique. À l'échelle mondiale, la stratégie permet aussi à la FAO de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), car elle prévoit la conduite d'activités relevant des cibles de l'**ODD 1 (fin de la pauvreté)**, de l'**ODD 2 (faim zéro)** et de l'**ODD 13 (action climatique)** et intéressant également plusieurs autres ODD, notamment l'**ODD14 (la vie sous l'eau)** et l'**ODD 15 (la vie sur terre)**.

16. À cet égard, aider les pays membres à concrétiser leurs C(P)DN constitue une priorité essentielle au titre de l'Objectif 1 de la nouvelle stratégie de la FAO relative au changement climatique. Sur la base de l'analyse des CDN réalisée par la FAO, cinq domaines d'appui ont été déterminés, à savoir: i) Conformité au cadre de transparence amélioré de l'Accord de Paris; ii) Cohérence des cadres politiques applicables à l'action climatique dans les secteurs agricoles; iii) Recherche, analyse et outils; iv) Renforcement des capacités de mise en œuvre et d'intervention dans les secteurs agricoles, et v) Investissement en faveur du développement des secteurs agricoles (FAO, 2016b).

17. En accord avec le renforcement des activités relatives au changement climatique et dans le souci de répondre aux besoins croissants des États membres de la région Europe et Asie centrale, la FAO a conçu une nouvelle initiative régionale ayant trait à la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique. Le principal objectif de l'initiative régionale sera d'aider

les pays membres à renforcer et institutionnaliser les mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique ainsi que les actions de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans les interventions de développement agricole et de développement rural. Les domaines d'appui prioritaires seront les suivants: i) Amélioration des politiques et de la concertation sur les politiques en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles, le changement climatique et la réduction/la gestion des risques de catastrophe; ii) Efficacité de la communication/collecte de données, des outils et des services favorisant une prise de décision constructive, et iii) Renforcement des capacités en matière de gestion durable des ressources, d'adaptation au changement climatique, d'atténuation du changement climatique et de réduction des risques de catastrophe. En outre, l'initiative régionale appuiera l'intégration de la question du changement climatique dans les programmes et les initiatives de la FAO aux niveaux régional et national.

18. Concernant le Fonds vert pour le climat, la FAO est considérée comme un partenaire intéressant, susceptible d'offrir des connaissances spécialisées variées qui englobent, pour n'en citer que quelques-unes: les connaissances techniques sur les meilleures pratiques agricoles dans différents contextes climatiques; les évaluations de la vulnérabilité ainsi que des incidences et des risques climatiques; les directives pratiques pour la planification stratégique et la mobilisation d'investissements concernant le changement climatique et les secteurs agricoles; et la coordination des programmes multi-pays sur le changement climatique. La FAO a été accréditée à l'occasion de la quatorzième session du Conseil d'administration tenue en octobre 2016 et a contresigné l'Accord-cadre du Fonds vert pour le climat portant sur l'appui à la préparation et aux activités préparatoires en novembre 2016<sup>9</sup>. La FAO fournit un appui aux États membres dans le cadre de quatre modalités principales: i) En qualité d'**entité accréditée** (la FAO est une entité d'exécution de projets financés par des dons, pour les projets d'une valeur maximale de 250 millions d'USD présentant un niveau de risque environnemental et social intermédiaire (ou faible)); ii) En qualité d'**entité d'exécution** (la FAO appuie la conception et l'exécution de projets conduits par d'autres entités accréditées); iii) en qualité de **partenaire de préparation** dans le cadre du Programme d'appui à la préparation et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat (la FAO concourt, par l'intermédiaire des autorités nationales désignées, au renforcement des engagements pris par les pays auprès du Fonds vert pour le climat, notamment au titre des lignes de financement destinées à la préparation générale ainsi qu'à la planification<sup>10</sup> de l'adaptation), et iv) en qualité de **fournisseur d'assistance technique** (la FAO apporte ses connaissances techniques spécialisées, notamment dans les secteurs agricoles, aux États membres et aux autres entités accréditées, à l'échelle requise). Le tableau 5 ci-après synthétise les types d'appui fournis par la FAO.

---

<sup>9</sup> La FAO fait partie des seulement cinq organisations qui ont signé un accord cadre juridique avec le Fonds vert pour le climat, destiné à s'appliquer à tous les projets actuels et futurs relatifs à la préparation.

<sup>10</sup> En décembre 2015, la vingt et unième Conférence des Parties (COP21) a demandé au Fonds vert pour le climat «d'accélérer la fourniture de l'appui destiné aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement parties pour la formulation des plans nationaux d'adaptation, conformément aux décisions 1/CP.16 et 5/CP.17, ainsi que la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes qu'ils auront définis» (1/CP.21, paragraphe 46). En juin 2016, à sa treizième session, le Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat a établi le guichet de financement consacré à la formulation des plans nationaux d'adaptation et/ou aux autres processus de planification de l'adaptation, en vue d'appuyer l'adaptation dans les pays en développement au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún (CCNUCC) et de l'article 7 de l'Accord de Paris (Décision B.13/32). Ce financement est plafonné à 3 millions d'USD par pays. Il peut être utilisé pour financer tout élément du processus relatif aux plans nationaux d'adaptation.

**Tableau 5. Différents rôles joués par la FAO dans la formulation et l'exécution de projets bénéficiant de financements au titre du Fonds vert pour le climat**

La FAO en qualité d'entité accréditée	La FAO en qualité de partenaire de préparation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La FAO est accréditée auprès du Fonds vert pour le climat s'agissant de gérer:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des projets dont la valeur totale maximale n'excède pas 250 millions d'USD;</li> <li>○ des projets financés par un don;</li> <li>○ des projets présentant un niveau de risque environnemental et social intermédiaire.</li> </ul> </li> <li>• Les limites officielles de l'accréditation de la FAO impliquent que la FAO ne peut pas jouer le rôle d'entité accréditée dans les cas suivants:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les projets comportant des composantes de prêt;</li> <li>○ les projets pour lesquels les dispositions relatives à l'exécution ne sont pas définies au moment de la présentation de la proposition de financement;</li> <li>○ les projets présentant un niveau de risque économique et social élevé;</li> <li>○ les projets dont le coût total dépasse 250 millions d'USD.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme d'appui à la préparation et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat aide les pays à élaborer des politiques et des plans et à renforcer leurs capacités, afin de pouvoir accéder aux financements importants alloués aux activités relatives au climat au titre du Fonds vert pour le climat (ou provenant d'autres sources) et de pouvoir les utiliser.</li> <li>• Le Fonds vert pour le climat fournit un appui par l'intermédiaire de deux guichets de financement:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 million d'USD par an et par pays pour:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ établir et renforcer les autorités nationales désignées;</li> <li>▪ élaborer des cadres stratégiques et des programmes de pays servant de base aux engagements pris par les pays auprès du Fonds vert pour le climat;</li> <li>▪ faciliter l'accès direct des entités régionales, nationales et/ou infranationales aux ressources du Fonds vert pour le climat.</li> </ul> </li> <li>○ 3 millions d'USD par pays (montant non renouvelable) pour:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ appuyer les plans nationaux d'adaptation et les autres processus de planification de l'adaptation.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
La FAO en qualité d'entité d'exécution	La FAO en qualité de fournisseur d'assistance technique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La FAO peut appuyer des programmes et des projets conduits par d'autres entités accréditées, afin d'exécuter des composantes spécifiques en leur nom.</li> <li>• La FAO peut collaborer avec:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ d'autres entités des Nations Unies accréditées (par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), afin d'exécuter des composantes correspondant à ses</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autres entités reconnaissent que les connaissances spécialisées techniques de la FAO concernant les secteurs agricoles sont particulièrement précieuses.</li> <li>• La FAO peut aider les autres entités accréditées à élaborer et exécuter à grande échelle des projets techniquement valides dans les secteurs agricoles.</li> </ul> <p>*Lorsqu'elle fournit une assistance technique à des projets conduits par d'autres entités accréditées, la FAO peut également faire office</p>

<p>connaissances spécialisées/à son avantage comparatif;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des institutions financières internationales (par exemple, la Banque mondiale) pour exécuter des composantes financées par des dons dans les secteurs agricoles;</li> <li>○ des entités régionales et nationales accréditées (les entités en accès direct, selon la terminologie du Fonds vert pour le climat).</li> <li>• Le Fonds vert pour le climat accorde une importance particulière au renforcement des capacités susceptibles de permettre un accès direct à terme.</li> </ul>	<p>d'entité d'exécution de certaines composantes lors de la mise en œuvre du projet.</p>
---	--

*Source: tableau élaboré par la FAO*

19. Dans la région Europe et Asie centrale, la FAO a vivement préconisé le renforcement des capacités utiles au regard du Fonds vert pour le climat, à la fois dans les institutions ministérielles et dans les bureaux de pays de la FAO, afin de faciliter au niveau national la prise de décisions stratégiques et la hiérarchisation par ordre de priorité des interventions relevant du Fonds vert pour le climat. La FAO a aussi aidé des pays, tels que le Kirghizistan, à accéder aux financements du Fonds vert pour le climat concernant la préparation et à mettre en œuvre des activités préparatoires, et elle est prête à reproduire le même type d'appui à l'intention d'autres pays au titre de ce guichet de financement. En ce qui concerne la formulation de projets, la FAO a donné la priorité à un certain nombre de pays d'Europe et d'Asie centrale, en fonction de l'accord conclu avec l'autorité nationale désignée, du portefeuille national en cours, des capacités nationales existantes de la FAO et des critères d'investissement du Fonds vert pour le climat. La formulation de projets a commencé dans les pays suivants: l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. Des pourparlers sont en cours dans les pays suivants: l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République de Moldova. Les États membres intéressés par les mécanismes d'appui de la FAO décrits aux paragraphes précédents sont invités à entrer en relation avec le Secrétariat de la FAO.

## Bibliographie

FAO, 2011. *FAO-Adapt Programme-cadre sur l'adaptation au changement climatique*, Rome (Italie). <http://www.fao.org/docrep/014/i2316f/i2316f00.pdf>

FAO, 2013. *Tackling climate change through livestock – A global assessment of emissions and mitigation opportunities*, Rome (Italie). <http://www.fao.org/3/i3437e.pdf>

FAO, 2016a. *Les objectifs de développement durable et leurs implications pour l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale*, trentième session de la Conférence régionale pour l'Europe, Antalya (Turquie). <http://www.fao.org/3/a-mp172f.pdf>

FAO, 2016b. *The agriculture sectors in the Intended Nationally Determined Contributions. Analysis*, Rome (Italie). <http://www.fao.org/3/a-i5687e.pdf>

FAO, 2016c. *The agricultural sectors in nationally determined contributions (NDCs): Priority areas for international support*, Rome (Italie). <http://www.fao.org/3/a-i6400e.pdf>

FAO, 2017. *Stratégie de la FAO relative au changement climatique*, Rome (Italie). <http://www.fao.org/3/a-i7175f.pdf>

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 2012. *Methodological harmonization: a step forward towards coordinated control of Transboundary Animal Diseases (TADs) in Europe and Central Asia*, <https://www.iaea.org/technicalcooperation/Regions/Europe/News/Archive/RER5016-Animal-Diseases.html>.

Levin, K., Rich, D., Bonduki, Y., Comstock, M., Tirpak, D., McGray, H., Waskow, D., 2015. *Designing and Preparing Intended Nationally Determined Contributions (INDCs)*. Institut des ressources mondiales/Programme des Nations Unies pour le développement, [http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/indcs\\_may27\\_v2.pdf](http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/indcs_may27_v2.pdf).

Mercier, A., Arsevska, E., Bournez, L., Bronner, A., Calavas, D., Cauchard, J., Falala, S., Caufour, P., Tisseuil, C., Lefrançois T. et R. Lancelot, 2017. *Spread rate of lumpy skin disease in the Balkans: 2015–2016*, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/tbed.12624/abstract>.

République de Moldova, 2015. *Republic of Moldova's Intended National Determined Contribution*, [http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Republic%20of%20Moldova%20First/INDC\\_Republic\\_of\\_Moldova\\_25.09.2015.pdf](http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Republic%20of%20Moldova%20First/INDC_Republic_of_Moldova_25.09.2015.pdf).

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) 2015. *Synthesis report on the aggregate effect of the intended nationally determined contributions*, <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/07.pdf>.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (SIPC), 2015. *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*. Genève (Suisse)

Banque mondiale, 2009. *Adapting to Climate Change in Europe and Central Asia*, Washington, États-Unis.